



Œuvrer à l'élaboration d'une stratégie de partenariat conjointe entre l'Europe et l'Afrique

Le commerce et l'intégration régionale

Contexte

S'inspirant de sa propre histoire, l'UE a mis le commerce et l'intégration régionale au cœur de sa stratégie de développement pour l'Afrique. Les leaders africains en revanche, plaident depuis longtemps la cause du régionalisme comme vecteur de développement durable et d'allègement de la pauvreté.

Le Traité d'Abuja (1991) a considéré les Communautés économiques régionales africaines (CER) comme l'ossature de la Communauté économique africaine (CEA). La CEA a été fusionnée à l'OUA et est officiellement devenue un élément de l'Union africaine lorsque celle-ci a été créée en 2001. Les CER sont censées contribuer à la réalisation des objectifs de la CEA, à savoir une croissance économique accélérée, la compétitivité dans l'économie mondiale, un développement autonome et autosuffisant de même que l'élévation du niveau de vie des populations africaines, le maintien et la pérennisation de la stabilité économique et la promotion de relations étroites et pacifiques entre les États membres. De nombreux pays Africains sont cependant membres de plusieurs groupements régionaux. Il y a donc des chevauchements entre ceux-ci, voire parfois des objectifs et des obligations contradictoires. L'UA s'est récemment donné pour difficile mission de rationaliser les CER.

Alors que les nations africaines tendent à considérer la libéralisation des échanges et l'intégration régionale comme des conditions nécessaires mais loin d'être suffisantes à la promotion du développement et à l'allègement de la pauvreté, l'UE soutient que l'intégration régionale est une nécessité absolue pour le développement de l'Afrique. Pour l'UE, l'intégration régionale engendrera la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, permettra d'ouvrir de plus vastes marchés régionaux aux producteurs africains, d'engager les réformes économiques nécessaires, de stimuler la croissance économique et d'accélérer l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale. Les accords commerciaux négociés et conclus par l'UE au cours de ces dernières années vont tous dans ce sens, comme le prouve le processus de Barcelone amorcé avec les pays méditerranéens (MEDA), y compris l'Afrique du Nord, ou encore l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC) conclu avec l'Afrique du Sud. Quant aux préférences non réciproques accordées par l'UE au titre des Conventions de Lomé (aujourd'hui Accord de partenariat de Cotonou), elles sont vouées à disparaître, conformément aux règles multilatérales définies au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis 2002 en effet, l'UE et les groupements régionaux ACP, dont quatre sont africains, négocient la création d'un nouveau régime d'échange. Ces Accords de partenariat économique (APE) compatibles avec les règles de l'OMC se conçoivent comme des accords de libre-échange axés sur le



développement entre l'UE et les groupements régionaux ACP ; ils devraient être conclus d'ici la fin de l'année 2007.

Défis

Pour appliquer cet agenda, l'UE devra d'abord trouver un délicat équilibre entre sa volonté de stimuler l'apparition de véritables marchés régionaux et la nécessité de respecter l'agenda d'intégration régionale défini par les Africains eux-mêmes.

Plus largement, le deuxième défi qui attend partenaires européens et africains dans leurs relations commerciales sera de dépasser les questions d'accès au marché pour s'employer à créer un environnement d'affaires qui soit à la fois propice aux investissements, au développement durable et à l'allègement de la pauvreté. En d'autres termes, il ne s'agit pas de considérer les échanges comme une fin en soi, mais comme le moyen de concrétiser un plus vaste agenda de développement.

Les marchés régionaux occuperont une place centrale dans ce processus. Pour que les objectifs de développement puissent être atteints, il est essentiel que des institutions efficaces et appropriées soutiennent et suivent le processus de création et, à plus long terme, le bon fonctionnement de ces marchés.

Il faudra non seulement veiller à la présence de cette capacité institutionnelle, mais aussi se soucier des contraintes liées aux infrastructures physiques, au capital humain, à l'accès à l'information, à la connaissance et aux technologies (de même qu'aux réseaux des TIC), à l'accès au crédit et aux autres services d'appui commercial, de même que des autres obstacles à une production et à une distribution efficaces des produits en Afrique et en Europe, afin de doter l'Afrique d'une capacité de production, de diversification et d'exportation.

C'est dans ce contexte et dans cette perspective que s'inscrit le débat autour de l'aide pour le commerce qui se tient à la fois au niveau de l'OMC et des APE. L'initiative « Aide pour le commerce » reconnaît que les pays en développement ont besoin d'une assistance financière pour pouvoir pleinement profiter des avantages potentiels de la libéralisation des échanges et pour faciliter leur intégration dans le système d'échanges multilatéral. Les modalités permettant de leur allouer ces ressources à temps et de manière efficace et effective doivent néanmoins encore être précisées.